

Flash-info

Jeudi 11 avril 2013 de 10h à 12h: Assemblée Générale des personnels de secrétariat pôle insertion, pôle inspecteur...

Depuis plusieurs mois les personnels catégories C des secrétariats des services déconcentrés comme les pôles d'insertion, pôles inspecteurs se mobilisent pour la reconnaissance de leur mission d'accueil et la compensation financière due à la prise en charge de tâches de catégorie B.

Ces agents font état d'une absence d'adéquation entre leur classification (C2, C3, C4) et l'évolution de leurs tâches au fil des années. Évolution due à plusieurs facteurs : réorganisation, décentralisation du RSA, croissance exponentielle des tâches à accomplir...

Ces agents font aussi le constat qu'ils assurent l'accueil des allocataires, des partenaires et ne bénéficient pas de façon égale de la NBI à 15 points.

Le lissage des tâches entre B et C, leur complexité, la lourdeur de la gestion du dispositif RSA, les responsabilités inhérentes au secrétariat des services de Protection de l'Enfance font qu'aujourd'hui tous les personnels revendiquent la compensation financière liée à l'exercice des fonctions de B.

Parallèlement à cela les agents ex-DDASS travaillant dans les pôles d'insertion dénoncent l'absence de versement de la part garantie du reliquat.

Ensemble venez en débattre, la Direction insertion et de la DRH se sont engagées à faire des propositions sur la NBI :

Mobilisons-nous et retrouvons-nous en Assemblée Générale
Jeudi 11 avril 2013 de 10h à 12h
à l'hôtel du département salle A1 123 c

(2 heures mensuelles d'information syndicale ont été déposées par nos organisations).